



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021 à 19h

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean-Marc LEOUTRE, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2021

Présents : 16

Votants : 17

Validation à l'unanimité du précédent compte rendu du conseil municipal.

Convention territoriale Globale (CTG) 2022-2025 avec la Caisse d'Allocation Familiale de Savoie et la commune

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec la Caisse d'Allocation Familiale de Savoie qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles y compris avec les collectivités partenaires. La CTG se substitue au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achève au 31/12/2021 pour les communes du canton de la Ravoire et les actions seront précisées au 1^{er} semestre 2022.

Décision prise à l'unanimité

Convention avec Grand Chambéry : création d'un groupement de commande pour l'acquisition d'une solution logicielle pour la refonte du site internet

Grand Chambéry souhaite proposer à ses communes d'adhérer à une convention constitutive de groupement de commande pour l'acquisition d'une solution (CMS), sa mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, le support, les formations pour le site internet de Grand Chambéry et des communes du territoire souhaitant rejoindre le groupement de commande.

La commune décide d'adhérer à la convention de groupement de commandes, dont le rôle de coordonnateur, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry.

Décision prise à l'unanimité

Convention avec la Ligue contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac

Lancé par la Ligue contre le cancer en 2012, le label « Espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac. Aussi, les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre d'« Espace sans tabac », dans l'aire de jeux et aux abords des écoles.

Décision prise à l'unanimité

Autorisation faite au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser avant le vote du budget 2022

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit que la commune peut décider d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des dépenses du budget de l'année précédente (hors dette et dépenses d'investissement sous mandat, dans l'attente du vote du budget primitif.

Le Conseil municipal considère qu'il peut être nécessaire d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif de l'exercice à venir et décide de prévoir des crédits à certaines opérations.

Décision prise à l'unanimité

Demande de subvention Grand Chambéry- Sécurisation de la route nationale 6 Entrée sud de Saint-Jeoire-Prieuré

Les travaux pour la sécurisation et la création d'un cheminement piéton à l'entrée Sud de Saint-Jeoire-Prieuré sur la route nationale 6 sont achevés. Le coût des études et des travaux s'élève à 146 750.26€ HT

Cette charge restant très importante pour le budget de la commune, il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès Grand Chambéry au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

Décision prise à l'unanimité

Demande de subvention DETR 2022- Travaux pour l'amélioration du confort thermique du groupe scolaire de Saint-Jeoire-Prieuré

L'étude d'avant-projet pour les travaux d'amélioration du confort thermique du groupe scolaire estime le coût des études et des travaux nécessaires à 95 000€ HT

Cette charge restant très importante pour le budget de la commune, il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la sécurisation de la DETR 2022.

Décision prise à l'unanimité

Cession de foncier Chemin du Colombier – Délaissé voirie communale

La commune a été sollicitée par un voisin pour acquérir un délaissé du Chemin du Colombier de 291 m² constitutif d'un talus en contrebas de la voirie ; cette option facilite la gestion des différentes emprises foncières. La commune décide de valider la cession de ce délaissé.

Décision prise à l'unanimité

Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les différentes options de garanties proposées. La commune décide d'accorder sa participation financière aux agents en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance » à hauteur de 15€/ agent.

Décision prise à l'unanimité

Recrutement d'un emploi saisonnier à l'école

La commune souhaite recruter un emploi saisonnier à temps non complet du 15 février 2022 au 08 juillet 2022 maximum pour assurer les missions d'ATSEM.

Décision prise à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.